

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le CSSS de la Pointe-de-l'Île et l'Hôpital Rivière-des-prairies signent une entente de collaboration

Montréal, le 24 novembre 2008 – Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île et l'Hôpital Rivière-des-Prairies ont signé, aujourd'hui, une entente de collaboration visant à améliorer, sur le territoire de la Pointe-de-l'Île, les services aux jeunes de leur naissance jusqu'à l'âge de 17 ans, ayant des problèmes de santé mentale. « Les enfants et les jeunes qui éprouvent des troubles mentaux ainsi que leur famille doivent compter sur des services de qualité, facilement accessibles près de chez eux », a expliqué madame Lucie Thibault, directrice administrative du Programme de pédopsychiatrie de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. « L'objectif de cette entente est justement de s'assurer que, ensemble, le CSSS et l'hôpital, nous arrimons nos services pour répondre aux besoins de ces enfants et de leur famille » a-t-elle ajouté.

Une entente misant sur la complémentarité et la collaboration des deux établissements

C'est au terme de travaux de collaboration que les deux établissements ont signé cette entente. Celle-ci découle directement du plan d'action en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux qui vise, entre autres, l'amélioration de la disponibilité des services dans la communauté, pour les jeunes ayant des troubles mentaux. Afin de souscrire à cet objectif, l'entente stipule les services qui seront offerts par le CSSS et ceux dispensés à l'Hôpital. Ainsi,

les CLSC de Mercier-Est—Anjou, de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est seront la « porte d'entrée » pour les enfants et les jeunes ayant des problèmes de santé mentale. Les CLSC évalueront les besoins des enfants et des jeunes, leur offriront des services et les référeront, au besoin, à l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour des services spécialisés et surspécialisés en pédopsychiatrie. « C'est en misant sur la complémentarité des deux établissements que nous parviendrons à améliorer notre offre de services globale aux enfants et aux jeunes de la Pointe-de-l'Île », a indiqué Stéphane Rousseau, directeur des services généraux, à la jeunesse et à la famille au CSSS de la Pointe-de-l'Île.

L'entente spécifie donc les mécanismes permettant de référer un enfant ou un jeune d'un établissement à l'autre, lorsque sa santé le requiert. « Jusqu'à présent, il n'existait pas d'entente formelle facilitant le passage des clients entre nos deux établissements. Cette collaboration entre le CSSS et l'hôpital est très importante car elle garantit aux jeunes et à leur famille que nous nous entendons sur le suivi clinique à apporter lors d'un transfert. Elle assure aussi qu'il n'y aura pas de discontinuité dans le service. Si nous nous parlons davantage et que nous nous transférons toutes les informations nécessaires, les enfants, les jeunes et leurs parents seront gagnants! », a expliqué monsieur Stéphane Rousseau.

- 30-

Source : CSSS de la Pointe-de-l'Île
Hôpital Rivière-des-Prairies

Pour information : Hélène Barral, directrice des Communications
CSSS de la Pointe-de-l'Île
514 356-2574, poste 3897

Johanne Gagnon, coordonnatrice des communications et du partenariat
Hôpital Rivière-des-Prairies
514 323-7260 poste 2088